

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 08/12/2023

Présents : 18

Dont Présents non votants :1

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Catherine SONZOGNI

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Catherine COMBES par Jean ARCAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Mariette COMBES, Sylvie TOLUAFÉ par Olivier ROUBICHON-OURADOU

Présents non votants : Patrick CABROL

Excusés: Josian CABROL, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Santé : Contrat Local de Santé - Conseil Local en Santé Mentale - Budget 2024

Depuis le 4 juillet 2013, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS).

Outil de coordination, d'articulation et de gouvernance locale, le CLS a pour objectif de répondre aux enjeux de santé du territoire et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en la matière.

Lors du comité de pilotage du 23 octobre 2023 la dynamique du CLS et son ancrage fort dans le territoire ont été soulignés ainsi que la qualité du déploiement du Conseil local en santé mentale. En 2024, outre la poursuite de ses axes stratégiques, le CLS co-élaborera, en particulier, la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions territorial d'attractivité.

Initié en 2022, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) constitue l'axe santé mentale du Contrat Local de Santé (CLS). Il s'est déployé en 2023 avec une forte mobilisation des acteurs locaux. En octobre 2023, le CLSM a été labellisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cela permet de bénéficier de financement de l'ARS à hauteur de 20 000 euros maximum. En 2024, le CLSM conduira en particulier la réalisation de deux actions :

- Création d'une exposition photographique itinérante visant à lever les représentations en santé mentale,
- Organisation d'une rencontre interprofessionnelle visant à favoriser l'inter connaissance des acteurs impliqués dans le champ de la santé mentale, afin de mieux accompagner et prendre en charge les personnes.

En 2024, le coût de la coordination et de l'animation du CLS est estimé à 64 044 €

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Agence Régionale de Santé (ARS) 30 000 €
- Pays Haut Languedoc et Vignobles 34 044 €

En ce qui concerne le Contrat Local de Santé Mentale, le Comité syndical du 17 novembre a acté l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé Mentale.

En 2024, le coût de la mise en œuvre des actions du CLSM est estimé à 20 000 €

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Agence Régionale de Santé (ARS) 20 000 €

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces deux plans de financement et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement aux deux plans de financement et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 15 décembre 2023

Le Président,
Jean ARCAS

